

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2023

Présences :	Monsieur	Réjean Guoin	Maire
	Monsieur	François Dubeau	Poste #1
	Madame	Guylaine Beaulieu	Poste #2
	Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
	Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
	Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
	Monsieur	Claude Benoit	Poste #6
	Monsieur	Sébastien Gariépy	Directeur général

Absence :

1. Ouverture et constat du quorum

1.1. M. Réjean Guoin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 H.

2. Adoption de l'ordre du jour

0349-2023

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Vote

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffes

4.1. Adoption des procès-verbaux

0350-2023

Proposé par : Guylaine Beaulieu
Appuyé par : Gilles Sénécal

Adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil:

- 4.1.1. Séance régulière du 20 novembre 2023.
- 4.1.2. Séance spéciale du 22 novembre 2023.
- 4.1.3. Séance spéciale du 11 décembre 2023 (19h).
- 4.1.4. Séance spéciale du 11 décembre 2023 (20h30).

Vote

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt des procès-verbaux de correction - Règlementation

Le conseil prend acte du dépôt des trois procès-verbaux de correction des trois règlements suivants : 715-2023-2, 715-2023-3 et 715-2023-4.

4.3. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
9-11-2023	Centre de prévention du suicide de Lanaudière	Municipalité	Demande financière
15-11-2023	Luc Maltais / Pierre-Louis Maltais	Service incendie	Remerciement
13-11-2023	Vicky Beauséjour Richard	Maire et conseillers	Retrait du sens uniques (ancien chemin du lac Taureau)
22-11-2023	ATTAM	Maire	Demande d'Aide financière
11-12-2023	Sandra Dubé et David Baril	Service incendie	Remerciement

5. Trésorerie

5.1. Approbation des dépenses :

0351-2023

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	90 273.52 \$
5.1.2. Salaires	123 510.50 \$
5.1.3. Paiements automatiques	134 526.85 \$
5.1.4. Comptes à payer	645 082.18 \$

Représentés par les chèques # 22760 à # 22825, ainsi que par les dépôts directs # 2487 à # 2548.

Vote
Adopté à l'unanimité.

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période novembre et décembre 2023

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
22760	Bell-Gaz Ltée	28.574\$
22761	Purolator Inc	55.65 \$
22762	R. J. Lévesque & Fils Ltée	46,909.80 \$
22763	Telus Mobilité	827.48 \$



22764	Xérox Canada Ltée	649.99 \$
22765	Charbonneau William	143.72 \$
22766	Club de Radio-Amateurs	913.10 \$
22767	Club Motoneige St-Michel-des-Saints	5,000.00 \$
22768	Hydro-Québec	3,488.41 \$
22769	S.A.A.Q	198.60 \$
22770	Telus Mobilité	85.43 \$
22771	Le Comptoir Alimentaire de la Haute-Matawinie	1,839.18 \$
22772	Hydro-Québec	3,434.57 \$
22773	Purolator Inc.	149.59 \$
22774	Wex Canada Ltd	11,275.70 \$
22775	Commission Scolaire des Samares	10.06 \$
22776	Fonds des Pensions Alimentaires	569.92 \$
22778	Hydro-Québec	7,180.22 \$
22779	Xérox Canada Ltée	269.40 \$
22780	Services de cartes Desjardins	4,007.04 \$
22781	Gervais Patricia	2,500.00 \$

TOTAL: **89,536.60 \$**

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

2487	Gouin Réjean	236.92 \$
2488	L'Association des pompiers St-Michel	500.00 \$

TOTAL: **736.92 \$**

DÉBOURSÉS (ACCESD.)

2023-11	Manuvie	10,583.16 \$
2023-11	Revenu Québec (D.A.S.)	24,271.29 \$
2023-11	Revenu Canada (D.A.S.)	19,698.84 \$
2023-11	Revenu Québec (D.A.S.)	23,335.18 \$

TOTAL : **77,888.47 \$**

Salaires	123,510.50 \$
Frais de Banque	145.95 \$
Régime de retraite	16,003.32 \$
Remboursement prêt/int	118,313.25 \$
Accéo transphère	64.33 \$
	\$

TOTAL : **258,037.35 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 18 DÉCEMBRE 2023

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
22782	Alliance Ressource Humaines	1,188.56 \$
22783	Aménagement Bio-Forestier Rivest	17,821.13 \$



22784	André G. Lavoie Arbitre Inc	3,888.96 \$
22785	Bell-Gaz Ltée	608.35 \$
22786	Messer Canada Inc	353.20 \$
22787	Bruneau Électrique Inc	8,967.92 \$
22788	Certilab	908.35 \$
22789	Comairco	1,157.97 \$
22790	Daniel Brodeur A.G.	2,615.68 \$
22791	Dépanneur Proxi	26.39 \$
22792	Dubeau François	84.56 \$
22793	Ferland Yanick	56.62 \$
22794	Fonds d'information sur le territoire	110.00 \$
22795	Garage Gervais Inc	25.12 \$
22796	Garage Telliers & Fils	1,132.63 \$
22797	Garage Guy Rondeau Inc	68.99 \$
22798	Joliette Hydraulique Inc	27.97 \$
22799	Joliette Sécurité	3,925.92 \$
22800	Les Ent. Normand Charrette Inc.	445.53 \$
22801	Les Pneus & Soudures M.B. Enr	22.43 \$
22802	Location de Motoneige Haute-Matawinie	94.27 \$
22803	Location Mille Items	761.13 \$
22804	Location d'Outils MGM Inc.	17.25 \$
22805	Mécanique CADD Inc.	86.23 \$
22806	Ministre des Finances du Québec	546.13 \$
22807	Municipalité St-Jean-de-Matha	4,559.27 \$
22808	Municipalité St-Félix-de-Valois	423.31 \$
22809	Petite caisse	88.80 \$
22810	Pompes Villemaire Inc	11,104.37 \$
22811	Postes Canada	661.56 \$
22812	Recyclage Frédéric Morin Inc	3,255.78 \$
22813	Sénécal Gilles	98.00 \$
22814	Service AMS	6,536.59 \$
22815	Techno Diesel Inc	4,650.72 \$
22816	Telus Mobilité	844.03 \$
22817	Transport Jocelyn Bazinet Inc	183.96 \$
22818	Vacuum St-Gabriel Enr	2,242.01 \$
22819	Xérox Canada Ltée	904.63 \$
22820	Bellerose Carl	210.61 \$
22821	Brandt	329,037.13 \$
22822	Cooptel	992.02 \$
22823	Louis Lavoie Excavation	3,049.71 \$
22824	Purolator Inc	132.90 \$
22825	Wex Canada Ltd	17,483.65 \$

TOTAL : **431,400.34 \$**

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

2489	Aréo-Feu Ltée	229.49 \$
2490	Auberge du Lac Taureau	495.38 \$
2491	Beauséjour Dominique	195.65 \$
2492	Bélanger Sauvé Avocats	13,484.03 \$



2493	BLR Motorisé Inc	426.30 \$
2494	Buanderie St-Michel	153.49 \$
2495	Chemaction	1,425.69 \$
2496	CMP Mayer Inc	4,156.35 \$
2497	Comtois Roland	458.00 \$
2498	C.R.S.B.P. – Mauricie	33.01 \$
2499	DeLaplante Michel	752.94 \$
2500	DRL-Beaudoin	3,273.69 \$
2501	Dunton Rainville SENC	1,548.66 \$
2502	E.B.I. Environnement Inc	23,012.10 \$
2503	Excavation S. Rondeau Inc.	180.70 \$
2504	Félix Sécurité Inc	564.13 \$
2505	Futura Pub	727.79 \$
2506	Gariépy Sébastien	1,145.20 \$
2507	GBI Expert-Conseils Inc	8,968.06 \$
2508	Georges-H. Durand Ltée	175.83 \$
2509	Grandillo Valérie, B. ES. L.	850.00 \$
2510	Groupe BEI	203.40 \$
2511	Groupe Sports-Inter Plus	646.87 \$
2512	Harnois Énergies Inc.	2,928.56 \$
2513	Hétu Jocelyn	731.08 \$
2514	Joyal Philippe	202.58 \$
2515	Kimiko	5,569.22 \$
2516	L'Association des pompiers St-Michel	432.00 \$
2517	L'Atelier Urbain	3,133.07 \$
2518	Le Carrefour Canin de Lanaudière	1,074.78 \$
2519	Le Papetier	815.06 \$
2520	Les Compteurs d'eau Lecomte	1,181.93 \$
2521	Les Entreprises Nordikeau Inc	6,804.22 \$
2522	Librairie Martin Inc	321.72 \$
2523	Maxi-Métal Inc	217.37 \$
2524	Mécanique Jecc Ltée	423.91 \$
2525	Mécanique Générale St-Thomas	103.48 \$
2526	M.R.C. Matawinie	77,562.42 \$
2527	Municipalité St-Zénon	1,893.70 \$
2528	Pièces d'Auto Joliette Inc.	567.28 \$
2529	Radiotel Inc	638.75 \$
2530	Raymond Stéphane	44.84 \$
2531	Rona	1,393.06 \$
2532	Sani Gear Fire	766.78 \$
2533	Satelcom Internet	22.94 \$
2534	SCFP Section Locale 5261	1,965.28 \$
2535	Sintra Inc	4,249.48 \$
2536	Sylvain Rondeau Inc	810.12 \$
2537	Sylvio Champoux & Fils Inc	14,872.84 \$
2538	Therrien Jean-Guy	39.75 \$
2539	Wajax	1,565.39 \$
2540	Wurth Canada Ltée	1,570.38 \$
2541	Chambre de Commerce Haute-Matawinie	429.72 \$
2542	EC Gestion Design	3,506.74 \$
2543	Graphica Impression Inc	1,637.82 \$
2544	Hétu Jocelyn	731.08 \$
2545	Imprimerie R. Pinard Inc	799.07 \$

2546	Propane St-Georges	1,998.23 \$
2547	Sarrazin Steven	498.32 \$
2548	Wajax	9,072.11 \$

TOTAL : **213,681.84 \$**

GRAND TOTAL DÉBOURSÉS DU CONSEIL : **645,082.18 \$**

5.2. Bélanger Sauvé avocats – Facture # 424274

0352-2023

ATTENDU le grief n° 2022-01 déposé le 11 février 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû faire appel aux services de la firme Bélanger Sauvé avocats afin de la représenter lors de l'arbitrage.

Proposé par : Claude Benoit
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'acquitter la facture de Bélanger Sauvé avocats au montant de 11 727.79 \$ plus taxes.

Vote
Adopté à l'unanimité.

5.3. Centre de prévention du suicide de Lanaudière – Demande d'aide financière

0353-2023

ATTENDU le Centre de prévention du suicide de Lanaudière est le seul organisme mandaté par le CISSS de Lanaudière pour agir spécifiquement en prévention du suicide et pour répondre à la ligne 1 866 APPELLE dans la région.

Proposé par : Guylaine Beaulieu
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'offrir une contribution de 300 \$ au Centre de prévention du suicide de Lanaudière.

Vote
Adopté à l'unanimité.

5.4. Aménagement Bio-Forestier Rivest – Facture # 3171

0354-2023

ATTENDU l'implantation du site d'extraction de graphite à Saint-Michel-des-Saints ;

ATTENDU la soumission # 12012023 ;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de l'eau est une priorité de la municipalité et que le suivi de certains cours d'eau ciblés, doivent être faits et analysés.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Claude Benoit

Il est résolu de payer la facture # 3171 pour le suivi de la qualité de l'eau pour les lacs Taureau, aux Pierres et Trèfle ainsi que la rivière Matawin et le Crique à l'eau morte, 9 stations, fournie par « *Aménagement Bio-forestier Rivest* » au coût de 15 500 \$ plus taxes. La soumission comprend trois phases, soit : 3 campagnes terrain sur les lacs Trèfle, aux Pierres, Taureau et la rivière Matawin, en plus du point de rejet de l'aire d'exploitation dans le Crique à l'eau morte, ainsi que l'analyse des paramètres des échantillons d'eau et la rédaction du rapport de suivi environnemental.

Vote
Adopté à l'unanimité.

5.5. Défi ski Nicoletti – Activité de financement

0355-2023

ATTENDU l'activité de financement annuelle au profit de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière.

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'approuver l'inscription d'une équipe au Défi-Ski Nicoletti, au coût de 600 \$ et un don de 100 \$.

Vote
Adopté à l'unanimité.

5.6. EBI – Prolongation de contrat

0356-2023

ATTENDU QUE la municipalité a conclu des ententes de services avec la compagnie EBI Environnement Inc. pour une durée de 5 ans ;

ATTENDU QUE les ententes prennent fin le 30 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prolonger les ententes au 31 décembre 2024.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :



- **De** prolonger les ententes de services avec la compagnie EBI Environnement Inc. jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- **D'**autoriser l'indexation des coûts de traitement (au 1^{er} juillet 2024) :
 - Déchets : de 39,99 \$/tonne à **42,07 \$/tonne**
 - Matières organiques : de 60 \$/tonne à **63,12 \$/tonne**
 - Matières recyclables : de 52 \$/tonne à **140,42 \$/tonne**

Vote
Adopté à l'unanimité

5.7. SPARX Hockey – Soumission

0357-2023

ATTENDU QUE le département des loisirs désire se doter d'un affûteur à patin commercial Sparx modèle PS200.

Proposé par : Guylaine Beaulieu
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'autoriser la dépense de 6 679.63 \$ plus taxes, pour l'achat d'un affûteur à patin modèle PS200 et d'appliquer la dépense au fonds de roulement pour une période de 5 ans.

Vote
Adopté à l'unanimité

5.8. Carburants (essence et diésel) – Appel d'offres

0358-2023

ATTENDU l'appel d'offre sur invitation, distribué le 10 novembre dernier, concernant le contrat annuel sur l'essence et le diésel pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire s'est manifesté.

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'octroyer le contrat annuel d'achat d'essence et diésel, suite à l'appel d'offres sur invitation, à Harnois Énergies Inc., selon les conditions annexées à la présente.

Vote
Adopté à l'unanimité

5.9. Can Explore – Offre de service

0359-2023

ATTENDU QUE la planification de la TECQ 2019-2023 prévoit la mise à niveau des infrastructures (aqueduc) des rues Bellerose, Matawin et Saint-Maurice Est ;

ATTENDU QU'il est judicieux de vérifier l'état du réseau d'égout de la rue Saint-Maurice-E. par caméra CCTV.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'octroyer le contrat d'inspection des conduites sanitaires par la compagnie Can Explore au coût de 5 855 \$ plus taxes.

Vote

Adopté à l'unanimité

5.10. Gagné Sports – Devis # 22190

0360-2023

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se conformer aux exigences de sécurité pour les installations de loisirs se trouvant à proximité du terrain de baseball, en installant un filet protecteur autour de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une subvention d'Hydro-Québec, dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée, ainsi qu'une subvention du FRR-volet 2.

Proposé par : Guylaine Beaulieu
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'autoriser la dépense de 15 804.40 \$ plus taxes, pour l'achat d'un filet protecteur.

Vote

Adopté à l'unanimité

5.11. Wajax Limitée – Facture # 2023140029044

0361-2023

ATTENDU la panne d'électricité planifiée ayant eu lieu le 1^{er} décembre dernier ;

ATTENDU QUE la municipalité se doit d'assurer le bon fonctionnement des usines de traitement d'eau potable et d'eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, la municipalité a dû louer 3 génératrices.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'acquitter la facture # 2023140029044 de Wajax Limitée, au montant de 7890.50 plus taxes, pour la location de 3 génératrices, utilisées aux usines de traitement de l'eau potable et des eaux usées, au cours de la panne d'électricité survenue le 1^{er} décembre dernier.

Vote

Adopté à l'unanimité

5.12. Louis Lavoie Excavation – Facture # 2099

0362-2023

ATTENDU QUE la municipalité doit faire appel aux services de sous-contractant afin d'assurer le déneigement de certains secteurs.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'acquitter la facture # 2099 de Louis Lavoie Excavation, s'élevant à 5 305 \$ plus taxes, pour le déneigement du secteur du Domaine Beaudry (excepté le chemin Beaudry) et des bornes sèches sur le chemin Saint-Ignace Sud.

Vote

Adopté à l'unanimité

6. Direction et Ressources humaines

6.1. Projet minier Matawinie – Rapport mensuel

6.2. Direction du département des loisirs, de la culture et des parcs – Embauche

0363-2023

CONSIDÉRANT QUE suite aux démarches et entretiens sur l'appel de candidature pour le poste de direction des loisirs, de la culture et des parcs une candidate s'est démarquée.

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- **D'**embaucher Mme Cindy Beaulieu, à titre de directrice du département des loisirs, de la culture et des parcs, à partir du 5 février 2024 ;
- **QUE** le salaire brut annuel débute à 60 000 \$ et selon les conditions stipulées à la politique des employés cadres.

Vote

Adopté à l'unanimité

6.3. Poste d'opérateur – Embauche

0364-2023

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste d'opérateur le 13 novembre dernier.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'embaucher M. Yannick Beaulieu, à titre d'opérateur aux travaux publics, à partir du 4 décembre 2023, au taux horaire de 29.32 \$ et selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

Vote

Adopté à l'unanimité

6.4. Indexation salariale – Cadres, pompiers et premiers répondants

0365-2023

CONSIDÉRANT l'augmentation de l'indice des prix à la consommation à 3.1 % en date du 31 octobre 2023.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'approuver l'indexation salariale des employés cadres, pompiers et premiers répondants à 3.2 % pour l'année 2024.

Vote

Adopté à l'unanimité.

6.5. Directeur général – Renouvellement contrat

0366-2023

ATTENDU QUE le contrat de travail du directeur général est expiré depuis le 1^{er} novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la nouvelle entente intervenue entre les parties ;

CONSIDÉRANT l'article 3.6 sur la rétroactivité des conditions de travail.

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de mandater Réjean Gouin, Maire et monsieur François Dubeau, Maire suppléant a signé l'addenda # 1 sur les conditions de travail du directeur général.

Monsieur Claude Benoit vote contre

Adopté à la majorité.

7. Urbanisme & Environnement

7.1. Dépôt rapport comparatif

7.2. Matricule 7374-04-9503 – Demande de permis de construction

0367-2023

ATTENDU QUE la demande de permis de construction pour la propriété située au 210, chemin Ferland (matricule 7374-04-9503, PIIA, zone Va-2) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement sur les PIIA #400-1998.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d’accepter la demande de permis de construction d’une habitation pour la propriété située au 210, chemin Ferland (matricule 7374-04-9503, PIIA, zone Va-2), tel que recommandé par le CCU (109 CCU 2023).

Vote

Adopté à l’unanimité

7.3. Matricule 7870-38-1832 - Demande de dérogation mineure

0368-2023

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d’un bâtiment accessoire ayant une superficie supérieure à ce qui est prévu au règlement de zonage # 320-1992, article 6.3.2, paragraphe 2., soit 1088 pieds carrés alors que la superficie maximale permise est de 784 pieds carrés.

CONSIDÉRANT QUE la superficie du bâtiment accessoire n’excèdera pas le double de la superficie du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est entourée d’arbre.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d’accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1360, chemin Nouvel-Air (matricule 7870-38-1832), tel que recommandé par le CCU (110 CCU 2023).

Vote

Adopté à l’unanimité

7.4. Lot 6 142 955 – Contravention à la réglementation municipale

0369-2023

CONSIDÉRANT QUE malgré l'absence de permis de construction, le service d'urbanisme a constaté, le 20 juillet 2022, la présence sur le lot 6 142 955 du cadastre du Québec d'un chalet sans revêtement extérieur avec une toile de plastique sur le toit alors que ce lot n'est pas adjacent à une rue, ce qui contrevient à l'article 3.4.3 4) du *Règlement de régie interne et relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, n° 319-1992 et qu'au surplus, ce bâtiment ne respecte pas les normes de construction applicables à un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment a été construit sans permis de construction préalable et sans qu'il ne soit doté d'installations septiques suivant un permis spécifiquement émis à cette fin, ce qui contrevient à l'article 3.4.1 dudit règlement, ainsi qu'à l'article 4 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (RLRQ, c. Q-2, r. 22);

CONSIDÉRANT QU'un avis d'infraction a été transmis le 6 septembre 2022 par le service d'urbanisme afin de mettre en demeure la propriétaire de régulariser cette situation;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure fut refusée par résolution du conseil municipal le 19 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme a constaté le 2 août 2023 que le bâtiment était toujours en place, de même que la présence de divers objets et rebuts jonchant le sol, ce qui contrevient aux articles 2.3.1.1, 2.3.1.2, 2.3.1.7 et 2.3.1.11 du *Règlement numéro 4210-2000 relatif aux nuisances*, aux articles 57, 58 et 61 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) et à l'article 66 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), la présence de ces objets constituant également de l'entreposage extérieur interdit par l'article 7.12.10 du *Règlement de zonage*, n° 320-1992 en zone de villégiature mixte Vb-10;

CONSIDÉRANT QU'un nouvel avis d'infraction daté du 4 août 2023 fut donc envoyé à la propriétaire afin qu'elle procède aux travaux de démolition et de nettoyage requis;

CONSIDÉRANT QU'une mise en demeure des procureurs de la municipalité fut de plus envoyée aux procureurs de la propriétaire du terrain le 18 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le 2 novembre 2023, le service d'urbanisme a constaté que les travaux de démolition et de nettoyage n'avaient pas été effectués et que le bateau à moteur amarré au quai avait même coulé.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de mandater le cabinet d'avocats *Dunton Rainville sencl* afin qu'il entreprenne toutes les procédures judiciaires nécessaires pour mettre fin aux contraventions à la réglementation municipale sur le lot 6 142 955 du cadastre du Québec, y compris dans le littoral du réservoir du Lac Taureau adjacent à ce lot.

Vote

Adopté à l'unanimité.

8. **Avis de motion :**

9. **Adoption des règlements :**

9.1 **Règlement 723-2023 (Modification du règlement 712-2023 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 79 732 \$)**

0370-2023

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Claude Benoit

Il est résolu d'adopter le règlement 723-2023 (Modification du règlement 712-2023 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 79 732 \$) en y apportant la modification suivante :

- Article 7. L'article 4 du règlement 712-2023 est modifié par l'ajout de l'alinéa suivante : Malgré ce qui précède, la somme de 1 682 367 \$ empruntée sur une période de 20 ans sera séparée en deux parties soit :
 - 95.25 % pour le secteur identifié à l'annexe B
 - 4.75 % pour l'ensemble des autres secteurs

Vote

Adopté à l'unanimité

9.2 **Règlement 725-2023 (Remplacement du règlement 680-2021 relatif au traitement des élus municipaux)**

0371-2023

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'adopter le règlement 725-2023 (Remplacement du règlement 680-2021 relatif au traitement des élus municipaux).

Monsieur Réjean Gouin, maire, vote en faveur

Adopté à l'unanimité

9.3 **Règlement 726-2023 (Taxation, tarification et compensations 2024)**

0372-2023

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'adopter le règlement 726-2023 (Taxation, tarification et compensations 2024).

Vote

Adopté à l'unanimité

10. **Loisirs & Parcs :**

11. Travaux publics

12. Sécurité Publique

13. Administration

13.1 Postes budgétaires - Transferts

0373-2023

ATTENDU QUE le règlement 685-2021 relatif aux règles de contrôles et suivis budgétaires mentionne, sous l'article 5.2, que la variation budgétaire permise par poste budgétaire est fixée à 3 % ;

ATTENDU Qu'un transfert doit être effectué du poste # 02 320 00 625 vers le poste # 03 310 00 024 afin de couvrir des dépenses non prévues.

ATTENDU Qu'un transfert doit être effectué du poste # 02 130 00 689 vers le poste # 02 690 00 999 afin de couvrir des dépenses non prévues.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'effectuer, les transferts respectifs à chacun des postes budgétaires suivants :

- 21 313 \$ du poste # 02 320 00 625 vers le poste # 03 310 00 024 (Pavage rue Matawin Est) ;
- 8 000 \$ du poste # 02 130 00 689 vers le poste # 02 690 00 999 (Achat partie chemin Kataway).

Vote

Adopté à l'unanimité

13.2 Séances régulières du conseil – Calendrier 2024

0374-2023

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Il est résolu de confirmer que le conseil municipal tiendra ses séances régulières du conseil de 2024 aux dates énumérées ci-dessous :

- 15 janvier 2024
- 19 février 2024
- 18 mars 2024
- 15 avril 2024
- 21 mai 2024 (Journée Nationale des Patriotes)
- 17 juin 2024
- 15 juillet 2024
- 19 août 2024
- 16 septembre 2024

- 21 octobre 2024
- 18 novembre 2024
- 16 décembre 2024

Vote
Adopté à l'unanimité

13.3 Espace nature Haute-Matawinie – Demande d'appui

0375-2023

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- **QUE** le conseil municipal appuie Espace nature Haute-Matawinie pour le projet du site récréotouristique espace nature afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.
- **QUE** le conseil municipal confirme que la Municipalité s'est engagée à verser à Espace nature Haute-Matawinie la somme de 30 000 \$ par année, dès 2024 afin d'assurer le développement et la pérennité du site récréotouristique espace nature et que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

Vote
Adopté à l'unanimité

13.4 Municipalité de Saint-Zénon – Annulation d'intérêts

0376-2023

CONSIDÉRANT QUE le délai de traitement de paiement a occasionné des intérêts non volontaires de la part de la municipalité.

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'annuler les intérêts, au montant de 183,07 \$, pour la fiche D 7777 de la municipalité de Saint-Zénon.

Vote
Adopté à l'unanimité

0377-2023

13.5 Conseil de bande de Manawan – Annulation d'intérêts

CONSIDÉRANT QUE le délai de traitement de paiement a occasionné des intérêts de la part de la municipalité.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'annuler les intérêts, au montant de 1 891.17 \$, pour la fiche D 1135 du Conseil de bande de Manawan.

Vote
Adopté à l'unanimité

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

0378-2023

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

La séance est levée à : 20 h 05.

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Sébastien Gariépy
Directeur général et greffier-trésorier